

# la lettre **infospanc**



INFO PRATIQUE ...

# Une subvention pour vos travaux

ON VOUS EXPLIQUE... 2  
EVOLIS 23 ET SON SPANC

INFOS PRATIQUES... 4  
ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF :  
DEMANDEZ VOTRE  
AIDE FINANCIÈRE

 **évolis 23**  
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers lecteurs,

Je profite de ce nouveau numéro de la Lettre Infospanc pour souhaiter la bienvenue à l'ensemble des habitants qui ont rejoint Evolis 23 depuis le début de cette année 2019, pour la gestion de leur Assainissement Non Collectif, à savoir les habitants de la communauté de communes Creuse Confluence et de la commune de Fleurat.

La décision de Creuse Confluence de transférer la compétence assainissement non collectif (ANC) à Evolis 23 intervient après près d'un an d'échanges entre élus de la communauté de communes et du syndicat, afin d'harmoniser le service aux usagers et de proposer des prestations identiques sur le territoire communautaire. Ainsi, 31 communes de Creuse Confluence viennent s'ajouter aux 11 déjà gérées par Evolis 23.

Ce sont 5 000 installations d'assainissement individuel en plus pour le SPANC d'Evolis 23, pour un total de 14 200 installations sur l'ensemble du territoire géré par le syndicat, soit 73 communes.

Cette extension de périmètre, qui a été validé par les collectivités membres d'Evolis 23, a également permis le recrutement de 2 nouveaux agents au SPANC, dédiés à la communauté de communes de Creuse Confluence, ainsi que la mise en place d'une antenne du SPANC basée à Gouzon.

La commune de Fleurat a également souhaité faire confiance à Evolis 23 pour la gestion des missions ANC.

Pour tous les nouveaux habitants et pour les autres, je vous propose de (re)découvrir les missions du SPANC d'Evolis 23, avec notamment en dernière page, la présentation de la campagne de réhabilitation gérée par le SPANC, avec l'aide financière, pour les travaux éligibles, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

**Didier Bardet**  
Président d'Evolis 23  
et Maire de Fleurat

ON VOUS EXPLIQUE...

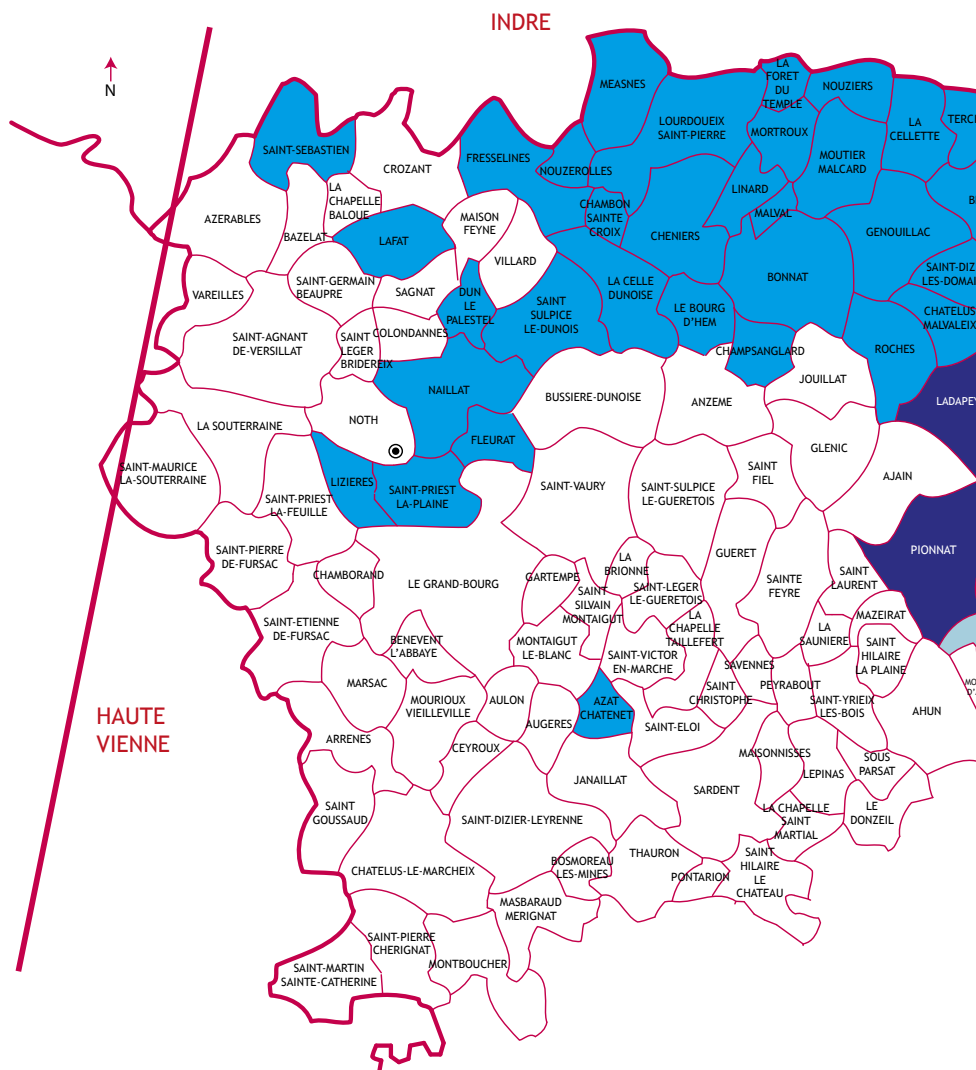
Evolis 23  
et son SPANC

**Le syndicat mixte Evolis 23 est une structure publique qui gère 3 compétences (voirie et aménagement, gestion des déchets, eau et assainissement) selon le choix de ses adhérents, communes ou communautés de communes.**

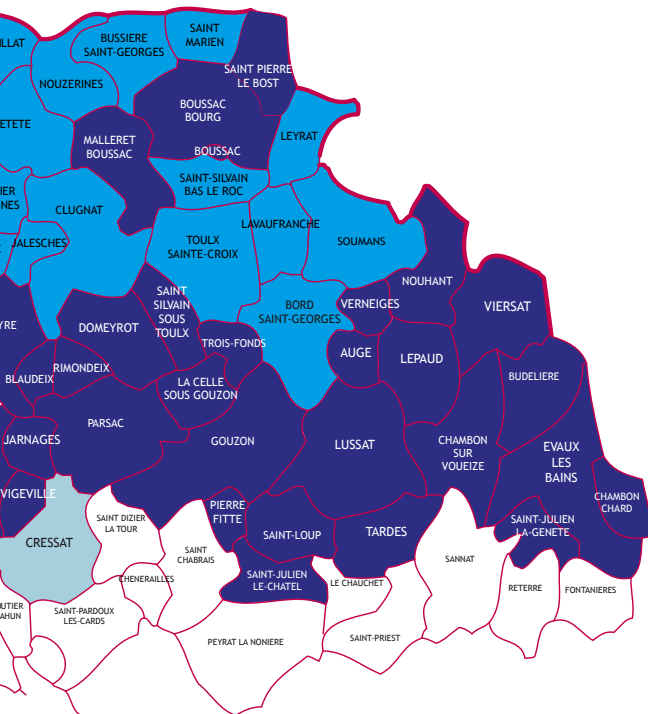
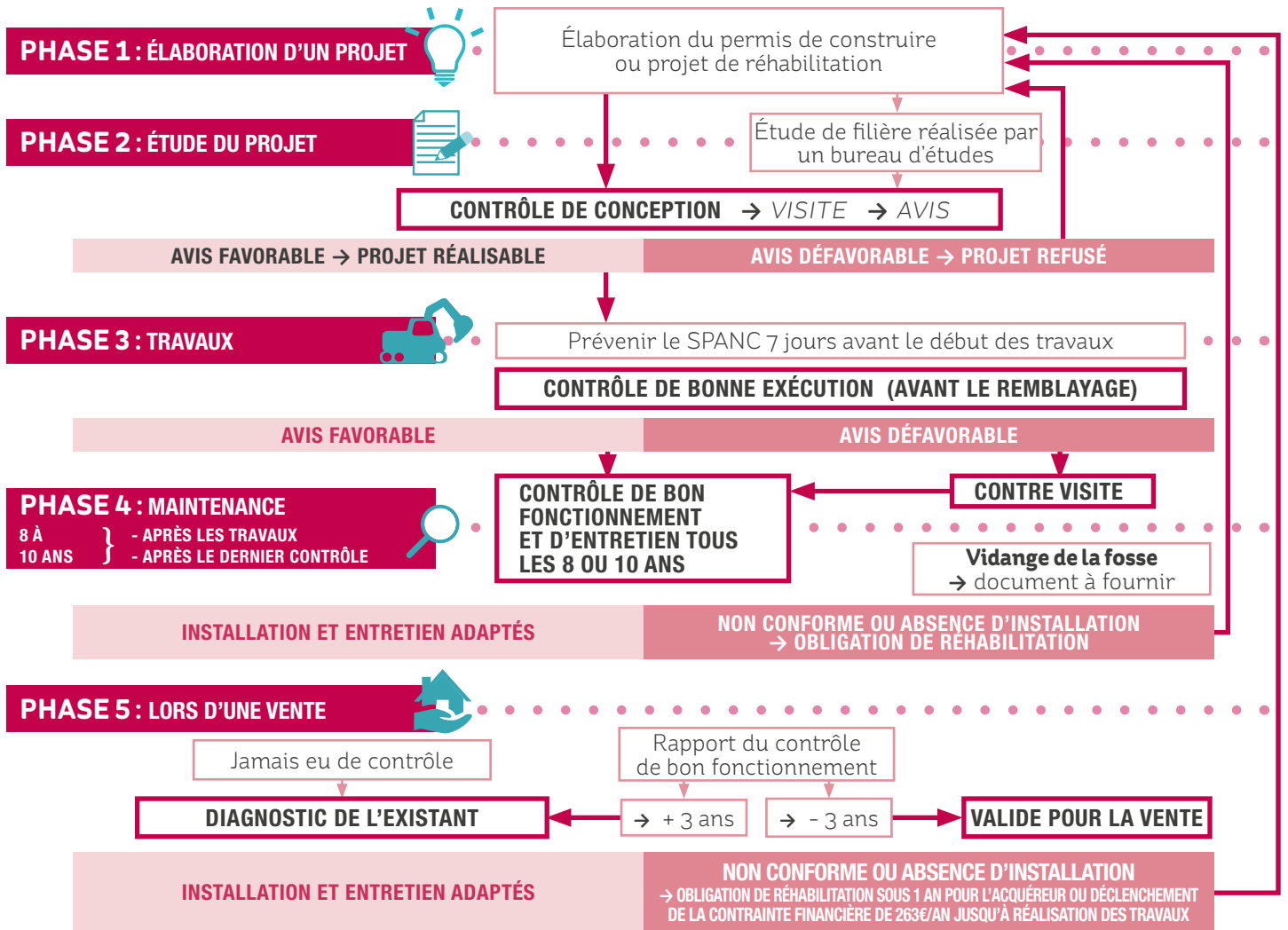
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d'Evolis 23, c'est **73 communes** (dont 2 communautés de communes).

QU'EST-CE QUE  
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Les installations d'assainissement non collectif concernent les habitations qui ne sont pas reliées à un réseau public de collecte des eaux usées. Elles permettent de traiter les eaux usées issues du foyer directement sur place, avant de les rejeter dans le milieu naturel.



# Les différentes missions réalisées par le SPANC



Le territoire d'action du SPANC

## TARIFS 2019 DES MISSIONS DU SPANC

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3 (VÉOLIA)
<b>INSTALLATIONS NEUVES OU À RÉHABILITER</b>			
Contrôle de conception et de bonne implantation (visite sur le terrain / avis du SPANC)	57 € : visite 98 € : avis	40 € : visite 90 € : avis	121,15 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	108 €	88 €	68,56 €
<b>INSTALLATIONS EXISTANTES</b>			
Contrôle de bon fonctionnement	80 €	80 €	74,75 €
Contrôle de bon fonctionnement préalable à une vente d'habitation	120 €	79,20 €	74,75 €
<b>AUTRE</b>			
Contre-visite éventuelle	57 €	40 €	
Contrôle annuel de la conformité pour les ANC>20EH* (au titre de l'arrêté du 21/07/2015)	25 €	25 €	
Frais de dossier pour les demandes de subventions	200 €	200 €	

\* EH : Equivalent Habitant

## EN PRATIQUE...

**Le nouveau programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet le financement des réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif, sous certaines conditions. Vous souhaitez justement mettre votre installation en conformité...**

**30%**  
de subventions

# Assainissement Non Collectif : demandez votre aide financière\* !



## Une aide : pourquoi ?

Il s'agit d'une subvention de **30% des coûts de travaux et d'études, plafonnés à 8500€ TTC**, subvention accessible selon des critères d'éligibilité définis par l'Agence de l'eau (montant d'aide maximale de 2 550€).

## Une aide : pour qui ?

Pour en bénéficier, il faut :

- avoir fait l'achat de son habitation avant 2011,
- que cette habitation soit équipée d'un assainissement existant, réalisé avant octobre 2009, ou sans dispositif d'assainissement.
- que votre habitation soit située en zone d'assainissement non collectif sur l'étude communale de zonage d'assainissement. (Evolis 23 le vérifiera lors de votre demande).
- avoir eu un contrôle du SPANC qui a permis de constater une installation non conforme avec un impact sur la santé des personnes et/ou l'environnement ou une absence d'installation.

A cette aide, il est possible de cumuler dans certains cas un prêt à taux zéro. Rapprochez-vous de votre établissement bancaire pour en savoir plus.

## Une aide : comment ?

Complétez le bulletin ci-dessous et retournez-le à Evolis 23 dans les meilleurs délais. Le SPANC fait le relais entre vous, et l'Agence de l'Eau : il vérifie en préalable si vous entrez bien dans les critères d'éligibilité, puis vous accompagne pour le montage de votre demande de subvention. Une manière de vous faciliter la tâche !

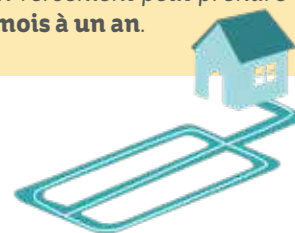
**Pour plus d'informations, il vous suffit de contacter l'équipe du SPANC au 05 55 89 86 00 puis 3.**

*\* Subvention soumise à conditions.*



La subvention ne peut être versée qu'une fois **toutes les factures acquittées** (études, contrôles, travaux).

De plus, son versement peut prendre de **quelques mois à un an.**



**Vous souhaitez recevoir la lettre infospanc par voie électronique ?**

Faites-le savoir au Service Communication d'Evolis 23 :

communication@evolis23.fr

la lettre  
**infospanc**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Didier Bardet • COMITÉ DE RÉDACTION : Service Communication • CRÉDITS PHOTO : Service Communication - Epictura • MAQUETTE ET MISE EN PAGE : service communication • IMPRESSION : Imprimerie Georges Sand • DIFFUSION : Inforoutage • Evolis 23 - Les Grandes Fougères 23300 Noth - Tél. 05 55 89 86 00 www.evolis23.fr - SIREN : 252 326 079  
Le n° 8 d'août 2019 a été tiré à 11 630 exemplaires et imprimé sur papier recyclé et encre végétale.

**évolis 23**  
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

## Les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Bulletin à compléter et à retourner à Evolis 23 – Service Assainissement - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE PRINCIPALE : .....

ADRESSE DE L'HABITATION CONCERNÉE (SI DIFFÉRENTE) : .....

TÉLÉPHONE : ..... COURRIEL : .....

DATE : ..... SIGNATURE

Je déclare être volontaire pour bénéficier de l'aide financière mentionnée ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité fixées par l'Agence de l'Eau. J'ai bien pris connaissance que la présente demande ne vaut pas accord de financement, et que je dois rester dans l'attente d'une réponse d'Evolis 23 et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de connaître la décision prise sur l'accord ou non de l'attribution de la subvention. Je prends enfin connaissance que dans le cas où mon dossier serait retenu, Evolis 23 m'adressera une facture de 200€ en fin d'opération afin de financer sa mission d'animation (en plus des factures liées aux redevances de contrôles de conception du projet et de bonne exécution des travaux).